COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 OCTOBRE 2015 A 20 H 30

<u>PRESENTS</u>: CHAIX Chantal, BONNEAU Sébastien, BESSON René, CRESPY Lionel, EULOGE Angélique, GAUTHIER M-Estelle, TRABUC Christian, MORINEAUD Isabelle, LOMBARD Gilbert, DROUET Emilie

<u>ABSENTS</u>: MARTINEZ Alain donne son pouvoir à CRESPY Lionel, RONIN Patrick donne son pouvoir à CHAIX Chantal, BAILLE Martial, BEAU Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNEAU Sébastien

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10/09/2015 et du 08/10/2015 à l'unanimité

2- Acquisition foncière « Le Mardaric »

Après examen des différentes offres de prêts des organismes de crédit, le conseil municipal vote à l'unanimité pour obtention d'un prêt de 60000€ pour 10 ans au taux d'intérêt de 1.7% auprès de la Banque Postale.

3- Avenants aux baux ruraux Euloge/Heurtaux

Suite à une erreur dans les calculs, il est demandé au conseil municipal de voté pour la rectification des surfaces des baux ruraux de Mr Remy Euloge (96ha 99a 00ca) et Mme Jeanne Heurtaux (42ha 93a 78ca).

Approuvé à l'unanimité (Mme Euloge n'a pas participé au vote)

4- Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale

Présentation par Madame le Maire du projet proposé par Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence.

La proposition nous concernant est de rapprocher la communauté de commune Lure Vançon Durance (CCLVD) de la communauté de commune de la vallée du Jabron.

Ce nouveau territoire comprendrait alors 5368 habitants avec un socle de compétences commun très proche.

Madame la préfète nous demande d'étudier à moyen long terme la possibilité de se rapprocher du territoire Dignois (comprenant également la CCMD) ou du Sisteronnais.

A partir de la date de notification du projet de schéma, le conseil municipal dispose de 75 jours pour valider ou pas la proposition de Mme la Préfète.

L'ensemble des avis seront transmis aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui disposera de 3 mois pour se prononcer et pourra adopter des amendements (seulement s'ils sont conformes à la loi) à la majorité des deux tiers de ses membres.

Madame le Maire insiste sur le l'importance d'étudier les différentes possibilités, notamment celle de se rapprocher du territoire Sisteronnais.

Une demande de réunion avec le Président de la Communauté de Communes de Sisteron est demandée.

Une réunion avec la Communauté de Communes du Jabron est prévue très rapidement.

QUESTIONS DIVERSES

LOMBARD Gilbert: Demande à ce que l'on fasse un courrier à Mr Richaud afin que les saisonniers ne se garent plus sur la route communale du Plan du Borny car cela empêche la circulation des engins agricoles et autres véhicules encombrant.

TRABUC Christian: nous fait part d'une remarque concernant des arbres gênants la circulation des cars. Ces arbres se trouvent sur les propriétés de Mme Paret et Mme Basile dans le quartier des Gilotières.

Pour info:

- Elections régionales les 6 et 13 Décembre prochains
- Cérémonie Armistice le 11 novembre 2015 à 11 heures,
- Vœux du maire pour la nouvelle année le 15/01/2016 à 18h30,
- Début des travaux de la salle polyvalente le 14/10/2015.

Ouï cet expose, et après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité,

Souhaite dès à présent rappeler à Madame la Préfète et à Monsieur le Rapporteur de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale que :

- le bassin de vie de la commune de Salignac est et restera axé vers le Sisteronais,
- nos enfants sont scolarisés dans la cité scolaire Paul Arène de Sisteron,
- nous sommes en regroupement pédagogique avec la commune d'Entrepierres qui est dans la communauté de communes du Sisteronais,
- nous organisons avec cette commune un transport scolaire des maternelles, des primaires, du collège et du lycée depuis plus de 30 ans,
- le service public de distribution de l'eau potable est géré par le SIVU Salignac-Entrepierres dessert ces deux communes et s'étend également sur une partie du Sisteronais (Sisteron-Valernes),
- la seule ressource en eau est située sur la commune d' Authon (Source de la Pinole) qui fait également partie de la Communauté de Communes du Sisteronais,
- le réseau d'aspersion géré par l'ASA Salignac-Entrepierres irrigue les deux communes,
- depuis mars 2015, notre commune fait partie du Canton de Sisteron.

In fine, si, à l'issue de l'étude de la création d'une nouvelle intercommunalité entre la CCLVD et la CCVJ le conseil municipal de Salignac délibérait défavorablement, nous actons dès à présent le souhait d'intégrer la Communauté de Communes du Sisteronais.